



# COMMUNIQUE

Paris, le 7 septembre 2022

## Communiqué UNSA Entretien avec le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire 6 septembre 2022

La délégation UNSA-AAF était composée de Emilie Cerisier, Martine Harnichard, Valérie Lepage et Nicolas Petit.

**FEADER** : Encore beaucoup de questionnement car les agents ont du mal à se positionner. Quels effectifs transférés, compensés ? A-t-on une idée sur le nombre d'agents ne souhaitant pas être transférés mais qui le seront d'office, n'ayant pas trouvé d'autres postes. Y a-t-il des départements sans transfert d'agents ?

Le Ministre est conscient de la problématique. Une rencontre est prévue avec le président de l'association Région de France prochainement. Il y a encore de nombreux sujets à débattre, notamment sur le risque de perte de compétences des services sur les missions transférées, dans les régions où les agents n'ont pas suivi leurs missions.

L'UNSA a insisté sur la volonté de l'administration de ne pas avoir recours aux lettres de missions et les conséquences sur la mobilité anticipée des agents (non application de l'arrêté de restructuration).

Le ministre a souligné le risque de désorganisation des services au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et l'importance de travailler dès à présent en collaboration avec l'ARF.

**La variole du singe (virus Monkeypox)** : La montée en puissance du virus ces dernières semaines pose questions. Certains agents sont amenés à faire des contrôles en dehors de leur structure d'accueil ; aussi, pour ces agents, le MASA a-t-il prévu des dispositions particulières, la possibilité de vaccination... ?

Le ministère n'a pas eu de recommandations sanitaires en ce sens. De nombreux centres de vaccinations ont été ouverts. A ce stade, pas de risque spécifique au service identifié ; en cas de doute, l'agent doit consulter son médecin traitant.



**La crise IAHP : En cas de nouvelle crise à l'automne, quels moyens ont été envisagés ? Qu'en est-il de la reconnaissance des agents impactés ?**

Le Ministre reconnaît la probabilité d'une nouvelle vague à l'automne. Il répond que des indemnités sont bien prévues, en fin d'année, pour les agents concernés. Même s'il est conscient de la nécessité de maintenir des effectifs temporaires pour avoir une main d'œuvre formée, il ne peut garantir le maintien de ceux-ci dans l'attente d'une nouvelle crise.

Une organisation territoriale est à prévoir et le partage d'expériences entre les différentes régions touchées est plus que jamais nécessaire.

**Enseignement : Le Président de la République a annoncé une augmentation de 50 % des temps de stages pour revaloriser la filière professionnelle : qu'en est-il de la mise en œuvre dans l'enseignement agricole ?**

**En ce qui concerne la feuille de route sociale et le statut des personnels de direction et d'encadrement, aucune proposition n'a été faite et aucun calendrier n'est écrit. Quel avenir pour ces agents ?**

Concernant la préoccupation des personnels sur les annonces du Président de la République, sur la formation professionnelle et sa mise en œuvre au sein de l'enseignement agricole, le ministre a annoncé qu'il avait rencontré le ministre de l'éducation nationale ainsi que la secrétaire d'état en charge de la formation professionnelle. Les discussions n'ont pas encore commencé, l'objectif étant que les décisions soient prises pour que celles-ci soient inscrites dans la loi d'orientation agricole dont le vote est prévu en automne 2023.

Le SNPDEA-UNSA a annoncé qu'il resterait extrêmement attentif au dialogue et à la concertation, afin d'éviter que l'enseignement agricole ne soit « mis au pied du mur », comme nous l'avons connu avec l'avènement de la loi « choisir son avenir professionnel ».

Le SNPDEA-UNSA a ré-insisté sur la nécessité d'ouvrir une réflexion sur le statut de corps des personnels d'encadrement et de direction. Il considère que la création du corps de l'encadrement supérieur en lieu et place du corps des administrateurs civils entre autres (cf. réforme de l'ENA), est une porte ouverte pour notre profession sur la possibilité d'appartenir à un corps digne de ce nom.

Concernant la feuille sociale annoncée depuis plus d'un an et notamment la revalorisation des agents contractuels en poste de direction, le RIFSEEP 2 et la refonte du décret pour permettre une meilleure accessibilité aux fonctions de direction et d'inspection, le ministre a confirmé l'ouverture d'un GT en octobre.

Pour le SNPDEA-UNSA, c'est un premier point ; dans l'attente de cette rencontre, il va envoyer une contribution à Monsieur le ministre, contribution qui sera validée par les adhérents. Il marquera ainsi les limites à ne pas franchir et les objectifs à atteindre pour que nos professions soient valorisées à leur juste valeur et ainsi endiguer la crise des vocations que nous connaissons actuellement.